

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le mardi 1^{er} octobre 2019 au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

<i>M. Guillaume Vermette</i>	<i>Mme Denise Lapierre</i>
<i>Mme Diane Pouliot</i>	<i>Mme Sylvie Lemelin</i>
<i>Mme Diane Bilodeau</i>	<i>Mme Myriam Goulet</i>

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse.

Est aussi présent, M. Richard Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2019**
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 *Comptes et adoption;*
 - 4.2 *Recommandations de paiements no 2, 3 et 4 – Allen Entrepreneur général – Assainissement des eaux usées;*
 - 4.3 *Demande de remboursement taxes pour le terrain vacant, 20, rue Octave;*
5. **DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX) :**
 - 5.1 *Les communiqués;*
 - 5.2 *Question(s) de l'assemblée;*
 - 5.3 *Renouvellement du bail 2020 du presbytère avec le Carrefour Employabilité- Travail de rue;*
 - 5.4 *Participation au congrès FQM 2019;*
 - 5.5 *Dépôt et approbation du rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2018;*
 - 5.6 *Modification du schéma d'aménagement – demande de modification des limites du périmètre urbain;*
 - 5.7 *Nouvelle entente concernant la fermeture de routes entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Saint-Gervais.*
6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 6.1 *Mandat de contrôle qualitatif des matériaux – travaux de pavage 2019;*
 - 6.2 *Contrat de surveillance des travaux routiers;*
 - 6.3 *Disposition de la charrue MACK 1988 hors d'usage, du tracteur et du souffleur;*
 - 6.4 *Autorisation de travaux de reprofilage d'une section du fossé de la rue du Repos.*

7. **DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 *Renouvellement document «Entente de Gestion» avec les Loisirs St-Gervais Inc.;*
- 7.2 *Renouvellement document «Prêt des immeubles en loisirs» avec les Loisirs St-Gervais Inc.;*
- 7.3 *Demande d'autorisation pour vente extérieurement d'alcool, soit les 26 et 27 octobre 2019 sur le terrain de la municipalité (Parc historique de la Promenade-des-Sœurs) dans le cadre de l'activité Halloween de Saint-Gervais.*

8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**

- 9.1 *Demande de dérogation mineure 2019-013, 52, 2^e Rang Est;*
- 9.2 *Règlement 345-19 modifiant le règlement de zonage 247-04 (plan de zonage) dans le but de modifier les usages des zones 18-M et 20-M et aussi les limites, de même que la suppression de la zone 10-C;*
- 9.3 *Demande d'appui à un projet à la CPTAQ - Donald Lapierre/Donald Lapierre Inc.;*
- 9.4 *Demande d'appui à un projet à la CPTAQ - Donald Lapierre/Gestion Éric Goulet Inc.;*
- 9.5 *Demande d'appui à un projet à la CPTAQ – Normand Goulet.*

10. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION

Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

191001

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu, modifié, et présenté.

Adopté unanimement.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

191002

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019 tel que présenté et déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

4.1 COMPTES ET ADOPTION

191003

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de septembre 2019 tel que présenté dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :

<i>Administration générale :</i>	<i>62 858.05</i>	<i>\$</i>
<i>Sécurité publique:</i>	<i>8 154.41</i>	<i>\$</i>
<i>Transport routier:</i>	<i>89 844.41</i>	<i>\$</i>
<i>Hygiène du milieu:</i>	<i>73 641.33</i>	<i>\$</i>
<i>Santé & Bien-être</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>Aménagement et urbanisme</i>	<i>24 524.47</i>	<i>\$</i>
<i>Loisirs et culture:</i>	<i>16 506.23</i>	<i>\$</i>
<i>Frais de financement :</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>Activités financières :</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>TOTAL :</i>	<i>275 528.90</i>	<i>\$</i>

Adopté unanimement.

4.2 RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS NO 2, 3 ET 4 – ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES;

CONSIDÉRANT la recommandation de SNC Lavalin pour les décomptes progressifs no 2, 3 et 4 concernant l'avancement des travaux de la station d'épuration.

191004

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement au montant de 106 654,95\$ plus les taxes à Allen entrepreneur général Inc. dans le cadre des décomptes progressifs no 2, 3 et 4 pour l'avancement des travaux de la station d'épuration.

QUE le financement de ce projet soit utilisé par l'affectation pour le projet assainissement des eaux usées.

Adopté unanimement.

4.3 DEMANDE DE REMBOURSEMENT TAXES POUR LE TERRAIN VACANT, 20 RUE OCTAVE;

Il s'agit d'une demande de remboursement des taxes pour 2 ans pour le terrain au 20, rue Octave puisque ce terrain n'est pas vacant.

191005

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise un remboursement de taxes sur terrain vacant en fonction de la demande du propriétaire concernant la propriété portant le matricule 7575-00-6332, sur la rue Octave.

QUE ce remboursement justifié représente une somme de 600\$ au total soit 300\$ par année pendant 2 ans.

Adopté unanimement.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

5.1 LES COMMUNIQUÉS :

5.1.1 Objet : Demande de contribution pour l'album des finissants– École secondaire Saint-Charles

191006

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU de contribuer au montant de 100\$ pour une publicité dans l'album des finissants de l'école secondaire de Saint-Charles.

Adopté unanimement.

5.1.2 Objet : Demande de soutien dans le cadre des poursuites de la compagnie minière Carbon Inc. contre la municipalité de Grenville-sur-le-Rouge

La municipalité prend connaissance de la demande et n'y donne pas suite.

5.1.3 Objet : Campagne de sollicitation de la FADOQ

Le conseil ne donne pas suite à cette demande puisqu'il considère que la municipalité s'implique déjà beaucoup avec la FADOQ.

5.1.4 Objet : Demande des Frigos Pleins pour réaliser la Guignolée des médias à Saint-Gervais qui se tiendra le 5 décembre 2019

191007

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU d'autoriser l'activité de financement la Guignolée des médias au profit de l'organisme Les Frigos Pleins qui se tiendra le 5 décembre 2019 à Saint-Gervais, la municipalité va demander la collaboration du service incendie pour aider au déroulement de l'activité.

Adopté unanimement.

5.1.5 Objet : Adhésion de la municipalité au projet intersectoriel «Agir collectivement dans Bellechasse»

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un Rendez-Vous Bellechasse qui s'intitulait « Comment faire ensemble l'éducation des jeunes de Bellechasse » qui a réuni 94 personnes, dont des jeunes en décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette rencontre, les constats et les pistes de travail retenues sont :

- *Le devoir de travailler ensemble, et non en silo, pour soutenir la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ;*
- *Les acteurs du milieu doivent contribuer au projet éducatif des écoles;*
- *Les écoles doivent s'investir dans les communautés.*

CONSIDÉRANT QU'il y a eu élaboration d'un projet intersectoriel en fonction des trois constats identifiés lors du Rendez-Vous Bellechasse pour l'ensemble du territoire de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du projet intersectoriel sont les suivantes :

- *Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes âgés de 0 à 21 ans et leur famille ;*
- *Augmenter le sentiment d'appartenance des jeunes à leur milieu en expérimentant l'engagement citoyen ;*
- *Contribuer à une intégration sociale et professionnelle durable des jeunes ;*
- *Développer de nouvelles stratégies de mobilisation et de communication destinées aux réseaux des partenaires de Bellechasse ;*
- *Planifier des activités de transfert de connaissances auprès des acteurs de Bellechasse, ainsi que ceux des autres territoires.*

CONSIDÉRANT QUE le projet intersectoriel sera réalisé avec le financement de la Fondation Lucie et André Chagnon, de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, de la MRC de Bellechasse, de la Caisse Desjardins de Bellechasse, de Développement Économique Bellechasse et de la SADC Bellechasse-Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces partenaires ont confirmé leur contribution financière pour une période de 4 ans;

CONSIDÉRANT QUE lors de la première année du projet intersectoriel, il sera question de tester l'application des principes directeurs en réalisant le projet pilote « activités parascolaires pour les élèves du secondaire de Bellechasse »;

CONSIDÉRANT QUE la contribution des 20 municipalités prévue pour les 4 années est de 104 000 \$ sur un projet de 625 200 \$ et que la proposition est de répartir la contribution au prorata des populations;

191008

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais adhère au projet « Agir collectivement dans Bellechasse » (ACB) et attribut les ressources humaines et financières prévues au projet, soit la participation d'un élu, du directeur général et du responsable à la vie communautaire (loisirs, culture, développement) de la communauté en fonction du besoin du projet et un investissement de 1513,29\$ par année pour les 4 prochaines années (2020,2021,2022 et 2023).

QUE toute contribution ou rabais de location de salle remis à cet organisme par Les Loisirs de St-Gervais Inc. pendant cette période soit soustrait au montant que la municipalité remettra annuellement, et ce, afin de ne pas payer en double.

Adopté unanimement.

5.1.6 *Objet : Demande de participation au Noël des Entreprises*

CONSIDÉRANT la demande reçue pour que le personnel de la municipalité et les membres du conseil puissent faire la réservation d'une table au Noël des Entreprises;

CONSIDÉRANT QU'il ne sera pas possible d'être présent pour une majorité d'entre eux à la date de l'activité;

191009

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise que 2 membres du conseil puissent participer et représenter la Municipalité dans le cadre de l'activité Noël des Entreprises (3^e édition), et ce au coût de 42\$ par carte. Celle-ci se tiendra au Centre Socio-Culturel de Saint-Gervais le 7 décembre prochain.

Adopté unanimement.

5.2 *QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE*

Une personne pose une question relativement à la date autorisée pour l'installation d'un abri d'hiver de toile pour automobile.

5.3 *RENOUVELLEMENT DU BAIL 2020 DU PRESBYTÈRE AVEC LE CARREFOUR EMPLOYABILITÉ - TRAVAIL DE RUE*

191010

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU de reconduire un bail pour la location du presbytère avec le Carrefour Employabilité – Travail de rue pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 30 juin 2020 et que la durée de ce bail pourrait être réduite suite à une entente entre les 2 parties si besoin.

Adopté unanimement.

5.4 *PARTICIPATION AU CONGRÈS FQM 2019*

191011

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'autoriser Mme Diane Bilodeau, conseillère à participer au Congrès FQM 2019 de même que la Mairesse, Manon Goulet.

QU'un bilan d'activité sera déposé prochainement aux membres du conseil.

Adopté unanimement.

5.5 *DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2018*

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2018;

191012

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU d'entériner le rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2018 produit par la MRC de Bellechasse conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

Adopté unanimement.

5.6 *MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT – DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN.*

CONSIDÉRATION QUE la MRC de Bellechasse a amorcé en 2015 la réflexion d'une analyse de l'urbanisation à l'intérieur de chacun des périmètres urbains de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ont évoqué par le biais d'un dossier argumentaire les besoins nécessaires au développement de leur municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'établir un équilibre entre la croissance urbaine anticipée et l'espace disponible pour accueillir cette croissance au sein du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs périmètres urbains sont adjacents à la zone agricole décrétée par la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a pour objectif de protéger les activités et le territoire agricole;

CONSIDÉRANT QU'en matière de saine gestion de l'urbanisation, il est parfois nécessaire d'étendre l'urbanisation en zone agricole décrétée par la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gervais a obtenu une décision en 2019 quant à sa demande d'exclusion suite à la rencontre publique tenue à Québec en novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie favorablement la décision du dossier no. 412687 de la CPTAQ datée du 3 juillet 2019.

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de maintenir la vitalité des milieux et, particulièrement, les milieux ruraux en permettant aux gens de s'y établir;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation du territoire constitue une préoccupation importante pour l'avenir des municipalités concernées par les demandes d'agrandissement des périmètres urbains comme plusieurs autres territoires du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

191013

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais informe la MRC de Bellechasse qu'il est en accord avec la demande de modification du périmètre urbain pour sa municipalité en lien avec la décision obtenue concernant le dossier 412687 de la part de la Commission de la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) le 3 juillet 2019.

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais autorise le Conseil de la MRC de Bellechasse à déposer auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) la demande de modification du périmètre urbain autorisé par la CPTAQ.

QUE le Conseil municipal autorise le service de l'aménagement de la MRC de Bellechasse à fournir à la CPTAQ toutes les informations complémentaires pour compléter le dossier s'il y a lieu.

Adopté unanimement.

5.7 *NOUVELLE ENTENTE CONCERNANT LA FERMETURE DE ROUTES ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS*

Ce point est remis à une séance ultérieure.

6. *DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:*

6.1 *MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – TRAVAUX PAVAGE 2019*

CONSIDÉRANT les travaux routiers qui sont prévus prochainement;

191014

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU d'autoriser un contrat du contrôle qualitatif pour le projet de réfection de deux tronçons de chaussée situés sur le 1^{er} Rang Ouest et aussi une section du Rang du Bras soit avec à la firme EXP au prix de 5 878,00 \$ plus les taxes pour la section du 1^{er} Rang Ouest plus un extra pour la section du Rang du Bras;

QUE ce projet soit financé par le programme de subvention TECQ.

Adopté unanimement.

6.2 CONTRAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX ROUTIERS

CONSIDÉRANT le contrat des travaux routiers qui a été confié pour la réfection d'une partie du 1^{er} Rang Ouest et une section du Rang du Bras.

191015

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU que le contrat de surveillance des travaux routiers 2019 pour la réfection d'une partie du 1^{er} Rang Ouest et d'une section du Rang du Bras soit remis au service de génie de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

6.3 DISPOSITION DE LA CHARRUE MACK 1988 HORS D'USAGE, DU VIEUX TRACTEUR ET DU SOUFFLEUR

191016

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU que le conseil demande au directeur général de voir à disposer adéquatement de la charrue MACK 1988 et du vieux tracteur 1987 muni d'un souffleur.

Adopté unanimement.

6.4 AUTORISATION DE TRAVAUX DE REPROFILAGE D'UNE SECTION DU FOSSÉ DE LA RUE DU REPOS

CONSIDÉRANT la problématique de l'écoulement d'une section du fossé de la rue du Repos;

CONSIDÉRANT QUE le service d'infrastructures de la MRC de Bellechasse a produit un rapport sur la problématique de ce fossé et donne des recommandations pour une solution;

CONSIDÉRANT QUE les résidents concernés de cette section de la rue du Repos ont signé une entente avec la Municipalité pour autoriser les travaux de reprofilage, de même que pour contribuer financièrement à ce projet de façon équitable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est également concernée en partie par cette situation.

La mairesse Manon Goulet déclare être en conflit d'intérêts pour ce projet. Elle se retire de la discussion du conseil pour ce point, de même que pour la prise de décision.

191017

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise que les travaux de reprofilage d'une section du fossé de la rue du Repos soient réalisés en fonction du rapport déposé par la MRC de Bellechasse.

QUE la surveillance des travaux soit réalisée par le service d'infrastructures de la MRC de Bellechasse.

QUE le financement de ce projet soit payé en partie par les contribuables de ce secteur qui sont concernés et en fonction de l'entente signée et que la balance soit payée par la Municipalité et son fonds général accumulé non affecté pour un montant total ne dépassant pas 15 000\$ plus les taxes. La surveillance des travaux n'est pas comprise dans ce montant.

Adopté unanimement.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

7.1 **RENOUVELLEMENT DOCUMENT «ENTENTE DE GESTION» AVEC LES LOISIRS ST-GERVAIS INC.**

191018

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU de renouveler le document «Entente de gestion» avec Les Loisirs de St-Gervais Inc. soit pour une période de 3 ans, et ce aux mêmes conditions.

Adopté unanimement.

7.2 **RENOUVELLEMENT DOCUMENT «PRÊT DES IMMEUBLES EN LOISIRS» AVEC LES LOISIRS ST-GERVAIS INC.**

191019

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU de renouveler le document «Prêt des immeubles en loisirs» avec les Loisirs de St-Gervais Inc. soit pour une période de 3 ans, et ce aux mêmes conditions.

Adopté unanimement.

7.3 DEMANDE D'AUTORISATION POUR VENTE D'ALCOOL EXTÉRIEURE SOIT LES 26 ET 27 OCTOBRE 2019 SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ (PARC DE LA PROMENADE-DES-SŒURS) DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ HALLOWEEN DE SAINT-GERVAIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour la vente et la consommation d'alcool extérieure par l'organisme «Les Loisirs de St-Gervais Inc.» et son représentant Jonathan Lévesque, afin de tenir l'activité « Village hantée » qui se tiendra les 26 et 27 octobre 2019 au Parc de la Promenade-des-Sœurs.

191020

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais autorise l'organisme «Les Loisirs de St-Gervais Inc.» et son demandeur, M. Jonathan Lévesque, à tenir une activité extérieure dans le cadre du « Village hanté » soit les 26 et 27 octobre 2019, et ce entre 14h00 et 3h00 sur son terrain au Parc de la Promenade-des-Sœurs localisé à proximité de l'église.

La municipalité autorise la vente et consommation extérieure d'alcool sur l'emplacement de l'activité avec l'obtention d'un permis de la Régie des Alcools du Québec à cette fin.

Adopté unanimement.

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL :

Diane Bilodeau discute du plan d'action concernant la nouvelle politique familiale.

9. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT :

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-013, 52, 2^E RANG EST

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019-013 relativement à l'immeuble du 52, 2^e Rang Est à Saint-Gervais;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de celle-ci et ce telle que déposée;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette dérogation mineure n'est pas susceptible de causer un préjudice au voisinage;

Le règlement de lotissement no 249-04 stipule que :

Le frontage du lot projeté 6 331 621 ne doit pas être inférieur à 45 mètres. La superficie minimum du lot projeté 6 331 620 ne doit pas être inférieure à 4000 mètres carrés.

Donc, en résumé,

La demande de dérogation mineure si elle est accordée permettra la réalisation d'une opération cadastrale afin de réduire le frontage du lot projeté 6 331 621 à moins de 45 mètres de façon à ce que le frontage puisse être de 10,63 mètres. De même, la demande permettra également d'obtenir une superficie totale du lot projeté 6 331 620 soit pour le réduire à 3321,9 mètres carrés soit moins que les 4000 mètres carrés minimum exigés par le règlement de lotissement 249-04.

191021

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU de suivre la recommandation du comité consultatif d'urbanisme soit d'autoriser la demande de dérogation mineure no 2019-013 affectant le 52, 2^e Rang Est, de façon à permettre la réalisation d'une opération cadastrale afin de réduire le frontage du lot projeté 6 331 621 à moins de 45 mètres, de façon à ce que le frontage puisse être de 10,63 mètres. De même, de permettre également d'obtenir une superficie totale du lot projeté 6 331 620 soit pour le réduire à 3321,9 mètres carrés soit moins que les 4000 mètres carrés minimum exigés par le règlement de lotissement 249-04.

Adopté unanimement.

9.2 **RÈGLEMENT 345-19 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 247-04 (PLAN DE ZONAGE) DANS LE BUT DE MODIFIER LES USAGES DES ZONES 18-M ET 20-M ET AUSSI LES LIMITES, DE MÊME QUE LA SUPPRESSION DE LA ZONE 10-C**

Suite au dépôt d'un avis de motion et aussi de la présentation du 1^{er} projet de règlement numéro 345-19 en date du 6 août 2019 et ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 247-04 (plan de zonage);

Suite au 2^e dépôt du projet de règlement 345-19 sans changement à la séance du conseil du 3 septembre 2019;

191022

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE soit adopté le règlement 345-19 modifiant le règlement de zonage 247-04 (plan de zonage) modifiant les usages des zones 18-M et 20-M et aussi les limites de même que la suppression de la zone 10-C et ce, tel que rédigé et déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement.

9.3 **DEMANDE D'APPUI À UN PROJET À LA CPTAQ - DONALD LAPIERRE/DONALD LAPIERRE INC.**

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale.

Les conseillères Denise Lapierre et Myriam Goulet déclarent être en conflit d'intérêts pour ce projet. Elles se retirent de la discussion du conseil pour ce point, de même que pour la prise de décision.

191023

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Donald Lapierre afin de faire autoriser l'aliénation et lotissement de la parcelle de terrain visée par la demande en faveur de Donald Lapierre Inc. étant une partie du lot 6 302 884, étant la Parcelle 1 identifiée au plan et à la description technique préparés par Alexandre Paradis, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1417 de ses minutes.

Adopté unanimement.

9.4 *DEMANDE D'APPUI À UN PROJET À LA CPTAQ - DONALD LAPIERRE/GESTION ÉRIC GOULET INC.*

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale.

La mairesse Manon Goulet et les conseillères Denise Lapierre et Myriam Goulet déclarent être en conflit d'intérêts pour ce projet. Elles se retirent de la discussion du conseil pour ce point, de même que pour la prise de décision.

191024

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Donald Lapierre afin de faire autoriser le morcellement au moyen d'un acte d'échange des parcelles 4 et 3 du susdit plan d'arpentage (P. 6 302 884 et 3 365 247) appartenant à M. Donald Lapierre contre la parcelle 2 appartenant à Gestion Éric Goulet Inc., étant une partie du lot 3 197 615.

Adopté unanimement.

9.5 *DEMANDE D'APPUI À UN PROJET À LA CPTAQ – NORMAND GOULET*

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale.

191025

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Normand Goulet afin de permettre la construction d'une résidence sur le lot 3 199 102.

Adopté unanimement.

10. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Je, soussignée, Richard Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.
J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 1^{er} octobre 2019.*

*Richard Tremblay, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier*

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

191026

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h00.

Adopté unanimement.

Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

*Manon Goulet,
Mairesse*

*Richard Tremblay, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier*